

Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Rechercher

Accueil | Présentation de l'organisme | Nos activités | Publications | Nous joindre

VIDANGE D'INSTALLATIONS SEPTIQUES

POUR EN SAVOIR plus sur la vidange, le fonctionnement et l'entretien de votre installation septique, CONSULTEZ notre [dépliant \(pdf\)](#).

À la demande de ses municipalités membres, la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Régie) a mis sur pied un programme complet de vidange d'installations septiques incluant la coordination, la collecte, le transport et le traitement des boues.

**La Régie vous simplifie la vie !
Une vidange sans souci au meilleur prix.**

- 1) Le temps venu, la Régie vous avisera par écrit du jour prévu de la vidange de votre installation septique et de la procédure à suivre. Il est important de préparer votre installation septique adéquatement.
- 2) Traitement écologique des boues GARANTI. Avec la Régie, vous êtes assuré que le traitement des boues respecte les plus hautes normes environnementales en vigueur.
- 3) Une vidange au meilleur prix. En tant qu'organisme municipal, la Régie ne fait aucun profit. Vous bénéficiez donc du meilleur prix.
- 4) Les coûts de la vidange de votre installation septique sont facturés directement à votre municipalité et portés à votre compte de taxes.
- 5) De façon générale, la réglementation prévoit qu'une installation septique doit être vidangée au moins :
 - tous les deux (2) ans pour les résidences permanentes
 - tous les quatre (4) ans pour les résidences saisonnières

* Si la Régie a causé un dommage à l'un de vos biens lors des opérations de vidange de votre installation septique et que vous prévoyez réclamer une réparation, veuillez utiliser le formulaire de réclamation. [Cliquez ici](#) pour accéder au formulaire en ligne. Ce formulaire est également disponible aux bureaux de la Régie.

NOUVELLE APPLICATION

Vous pouvez à présent consulter en ligne certaines informations concernant votre dossier de fosse septique.

Cliquez sur "MON DOSSIER" pour accéder à l'application.

MON DOSSIER

Le traitement écologique des boues de fosses septiques

Les boues provenant des installations septiques sont acheminées au centre de traitement aménagé à

LA VIDANGE SÉLECTIVE

Click sur mon dossier



 Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

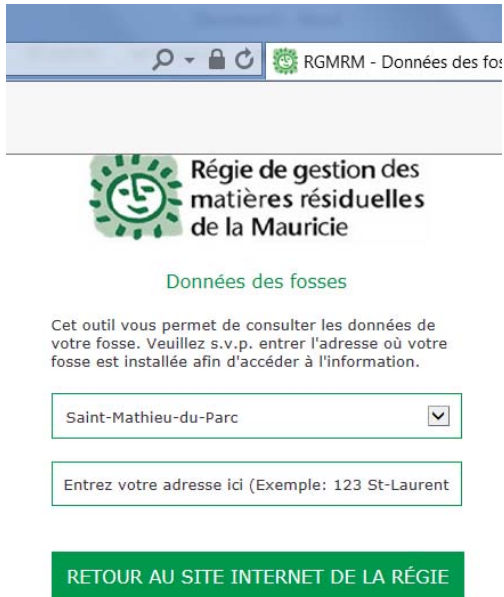
Données des fosses

Cet outil vous permet de consulter les données de votre fosse. Veuillez s.v.p. entrer l'adresse où votre fosse est installée afin d'accéder à l'information.

*** Veuillez sélectionner le secteur ***

RETOUR AU SITE INTERNET DE LA RÉGIE

Sélectionner Saint-Mathieu-du-Parc



Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Données des fosses

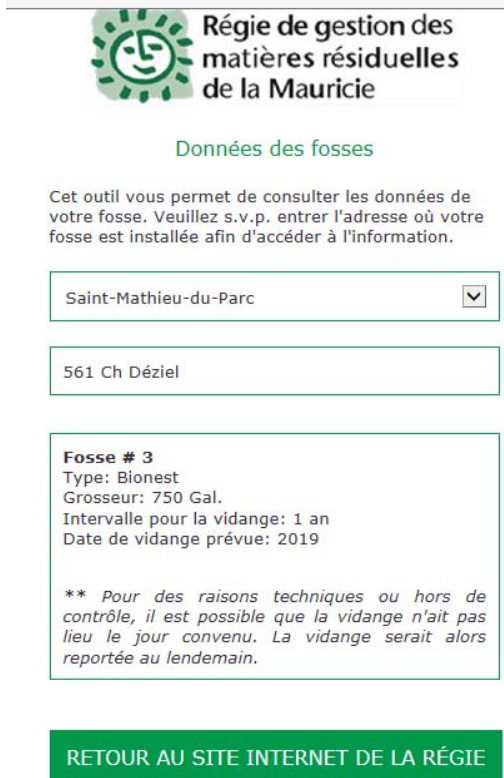
Cet outil vous permet de consulter les données de votre fosse. Veuillez s.v.p. entrer l'adresse où votre fosse est installée afin d'accéder à l'information.

Saint-Mathieu-du-Parc

Entrez votre adresse ici (Exemple: 123 St-Laurent)

RETOUR AU SITE INTERNET DE LA RÉGIE

Ensuite vous avez juste à entrer votre adresse et on vous dit quand vous devez être vidangée.



Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Données des fosses

Cet outil vous permet de consulter les données de votre fosse. Veuillez s.v.p. entrer l'adresse où votre fosse est installée afin d'accéder à l'information.

Saint-Mathieu-du-Parc

561 Ch Déziel

Fosse # 3
Type: Bionest
Grosseur: 750 Gal.
Intervalle pour la vidange: 1 an
Date de vidange prévue: 2019

*** Pour des raisons techniques ou hors de contrôle, il est possible que la vidange n'ait pas lieu le jour convenu. La vidange serait alors reportée au lendemain.*

RETOUR AU SITE INTERNET DE LA RÉGIE

Cette image est à titre exemple